CAMPUS AFRIQUE



Renforcer l'enseignement supérieur en Afrique

Le programme phare I de la Priorité Afrique en bref

Contexte

Avec la population la plus jeune de la planète, l'Afrique est un continent plein d'opportunités. Si "le talent est réparti de manière équitable, les opportunités ne le sont pas" (UNESCO, 2022). Par exemple, l'accès à l'enseignement supérieur en Afrique est considérablement faible, en particulier en Afrique subsaharienne, où les étudiants ayant le potentiel de réussir dans l'enseignement supérieur, appartenant à des groupes défavorisés ou marginalisés, ne parviennent pas à accéder à l'enseignement supérieur. En Afrique subsaharienne, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur n'a atteint que 9 % en 2020 (contre 40 % dans le monde), et l'indice de parité entre les sexes montre que 78 femmes pour 100 hommes ont participé à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la production de connaissances, l'Afrique n'investit que 0,6 % de son PIB dans la recherche et le développement, contre une moyenne mondiale de 1,79 % (UNESCO, 2021), et génère moins de 1 % de la recherche mondiale. La formation doctorale a reçu une priorité moindre en Afrique, étant donné l'attention portée au niveau du premier cycle, soit un déséquilibre qui va à l'encontre de l'interdépendance significative entre ces niveaux. En outre, des études pertinentes (British Council et DAAD, 2018) ont mis en évidence la faiblesse ou l'incohérence de la capacité d'accueil des doctorats, malgré l'augmentation significative du nombre de diplômés de niveau Master. Il s'agit d'un problème lié, entre autres, à la capacité de financement et à l'absence de mécanismes d'évaluation de la qualité et de la pertinence socio-économique des résultats des doctorats. En outre, l'Afrique "est confrontée à une pénurie massive de compétences numériques, qui dilue les opportunités économiques et le développement. Plus de 230 millions d'emplois sur le continent nécessiteront un certain niveau de compétences numériques d'ici 2030» (Banque mondiale, 2020).

Par ailleurs, le continent connaît l'une des plus grandes vagues de migration de l'histoire en raison des déplacements internes liés à la recherche des opportunités d'emploi, ou aux crises humanitaires et autres crises (UNESCO, 2020). Comme dans d'autres régions, la mobilité académique s'accroit sur le continent, ce qui nécessite la mise en place et le renforcement des systèmes de reconnaissance. Or, certains pays ne disposent pas ni de mécanismes ni d'agences d'assurance qualité solides, qui sont essentiels au respect des normes académiques.

Pour s'engager résolument dans la voie du développement durable, l'Afrique a besoin de plus d'inventeurs, d'innovateurs, de scientifiques, de technologues, d'universitaires et de chercheurs. Pour ce faire, il est essentiel que la région soit dotée, d'une part, d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur technique excellents sur le plan académique et ayant des ressources suffisantes pour se charger de la formation, de la recherche et de l'innovation. et d'autre part, le continent doit être pourvu d'entreprises dynamiques prêtes à investir dans la recherche et le développement, ainsi que d'incubateurs qui peuvent favoriser l'émergence de nouvelles technologies, de partenariats et de réseaux de capital-risque qui peuvent parrainer ces initiatives. En parallèle, l'Afrique doit mettre en œuvre à la fois des politiques favorables à l'équité dans l'ensemble du système éducatif, et des mesures appropriées pour une répartition équitable des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur, attirant ainsi des compétences plus nombreuses et plus diversifiées pour une croissance plus équitable et plus durable.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'élaborer des politiques et des stratégies solides sur la base de données et d'informations fiables afin de renforcer les systèmes d'enseignement supérieur. Selon une évaluation initiale des besoins et une cartographie réalisées par l'UNESCO, de nombreux efforts ont été déployés pour accroître la production et la diffusion de données sur l'enseignement supérieur en Afrique et pour l'Afrique. Cependant, les informations comparables au niveau international restent limitées et la collecte de données en Afrique est faible. Il est donc nécessaire, d'une part, d'améliorer la qualité, la couverture et la fréquence des collectes de données et, d'autre part, de renforcer les capacités d'analyse des données afin d'éclairer les discussions et les prises de décisions en matière de politique éducative.

Programme Campus Afrique

Afin de soutenir les États membres africains à relever ces défis, l'UNESCO a élaboré le programme phare "Campus Afrique : Renforcer l'enseignement supérieur en Afrique" dans le cadre de sa stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique 2022-2029, en alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, et avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine - "L'Afrique que nous voulons", en particulier son objectif sur "des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences étayée par la science, la technologie et l'innovation".

L'objectif global du programme phare Campus Afrique est de mettre en place des systèmes et des établissements d'enseignement supérieur intégrés, inclusifs et de qualité, pour le développement de sociétés inclusives et équitables sur le continent. Le programme est mis en œuvre selon trois axes d'action interdépendants grâce auxquels l'UNESCO, conjointement avec ses partenaires, renforcera et améliorera l'équité et la qualité des systèmes d'enseignement supérieur, connectera les systèmes d'enseignement supérieur, les institutions, les chercheurs et les communautés d'Afrique, et encouragera la mobilité et l'employabilité des étudiants de l'enseignement supérieur. Pour atteindre l'objectif de Campus Afrique, l'UNESCO travaille avec ses réseaux et ses partenaires pour mettre en commun leur expertise et leurs ressources et assurer des synergies dans l'action et un impact durable.

Axe d'action 1 : Renforcer les capacités de recherche des établissements d'enseignement supérieur africains et accroître les résultats de la recherche grâce à une mise en réseau efficace

Axe de travail 1.1: Renforcer la collaboration interuniversitaire en Afrique en facilitant le développement de la recherche collaborative et des programmes de doctorat qui donnent la priorité au travail interdisciplinaire et se concentrent sur les questions liées aux ODD. Le réseau des Chaires UNESCO* en Afrique est le principal acteur et sera soutenu pour renforcer et étendre la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur (EES) dans la région Afrique et au-delà.

Axe de travail 1.2 : Soutenir et renforcer les mécanismes qui facilitent l'échange d'étudiants et de professeurs et l'investissement dans des programmes de recherche et de publication conjoints, et donner accès à des subventions de recherche, des bourses d'études et de recherche tout en accordant l'attention nécessaire aux filles et aux femmes candidates, ainsi qu'aux candidats issus de groupes de population marginalisés.

* Créé en 1992 par l'UNESCO, le <u>programme des chaires UNESCO et des réseaux UNITWIN</u>, vise à promouvoir la coopération interuniversitaire internationale et la mise en réseau afin de renforcer les capacités institutionnelles par le biais du partage des connaissances et du travail collaboratif. Grâce à ce réseau de 850 établissements d'enseignement supérieur dans 117 pays, les ressources sont mises en commun pour relever les défis urgents et contribuer au développement de leurs sociétés et notamment aux ODD. En 2023, il y aura 98 chaires UNESCO en Afrique actives dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO et axées sur les thèmes liés aux ODD : durabilité, changement climatique, droits de l'homme, inclusion, genre, éducation, formation des enseignants, science et technologie, eau et océan, ingénierie et mathématiques, paix et démocratie, développement urbain, etc.

Axe d'action 2 : Améliorer l'équité et la qualité de l'enseignement supérieur

L'axe de travail 2.1: Améliorer l'accès et l'inclusion et réduire les disparités entre les sexes dans l'enseignement supérieur. Les actions sont axées sur le renforcement de l'enseignement technique supérieur afin de répondre aux besoins nationaux en matière de compétences pour le développement en améliorant l'enseignement axé sur le marché du travail et l'apprentissage fondé sur les compétences.

Axe de travail 2.2 : Améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité, la mobilité des étudiants et l'employabilité en soutenant la mise en place de mécanismes solides de reconnaissance des qualifications et d'assurance qualité, ainsi que la création de centres d'information nationaux, dans le cadre de la Convention mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur et de la Convention régionale d'Addis. Une attention particulière est accordée à la conception et à la mise en œuvre de mesures ciblées visant à atténuer les difficultés rencontrées par les étudiants et les réfugiés, notamment par la promotion du passeport de qualifications de l'UNESCO pour les réfugiés et les migrants vulnérables.

Axe d'action 3 : Améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans l'enseignement supérieur

Axe de travail 3.1 : Fournir un appui technique au renforcement des capacités et des mécanismes de collecte, de diffusion et d'analyse des données relatives à l'enseignement supérieur afin d'éclairer l'élaboration des politiques dans ce domaine. Les partenariats et les ressources financières seront exploités et mobilisés pour assurer des synergies entre toutes les organisations internationales et les entités spécialisées africaines.

Contact : p.portales@unesco.org